



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Vincent Van PETEGHEM, Ministre des Finances,
concernant les dockers approchés par la mafia de la drogue
- déposée le 10 décembre 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Afin de pouvoir vendre leurs drogues en Europe, les mafias doivent faire passer leurs marchandises par les grands ports européens dont celui d'Anvers. En recrutant des personnes travaillant dans les ports comme les dockers ou alors aux services de sécurité telles que la police ou la douane, ils peuvent s'assurer que les drogues entrent plus facilement dans notre pays.

Dans leur approche, les mafias agissent très précisément et contactent en premier lieu les dockers ayant des soucis financiers étant sensible à des offres lucratives. Une fois accepté, il devient très difficile de sortir de ce cercle vicieux. Soit les personnes se font avoir par la police et risquent d'énormes peines ou alors la mafia menacera de ruiner leurs vies.

Monsieur le Ministre, mes questions sont ainsi les suivantes :

- Pouvez-vous nous dire combien de dockers ont été arrêtés pour complicité au trafic de drogues ces dernières années ? quid du personnel de la douane ? Certains agents ont-ils également déjà été arrêtés pour complicité à la mafia ?
- Quelles mesures peuvent-elles être prises pour lutter contre ce phénomène ?
- Existe-t-il des programmes d'aide voire de protection pour les personnes souhaitant quitter le cercle vicieux qu'est la complicité avec la mafia ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du ministre :

- 1) L'AGD&A ne dispose pas de chiffres ni sur les dockers, ni sur les policiers. En ce qui concerne les agents de l'AGD&A, deux agents des douanes ont été poursuivis et condamnés ces dernières années, après quoi ils ont été licenciés.

- 2) Outre le secret professionnel et la mise en place d'un nombre de systèmes de contrôle interne, il a été prévu un contrôle de moralité par l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS) pour certains services sensibles aux risques. D'autres mesures qui ont été mises en œuvre, notamment la fourniture de :
 - un cours de déontologie dans le cadre de la formation de base des nouveaux agents des douanes,

 - un e-learning " Comment respecter la déontologie lorsqu'on agit sur les médias sociaux." pour tous les agents des douanes,

 - spécifiquement pour les fonctionnaires armés une formation en classe "Comment respecter la déontologie en agissant sur les médias sociaux".

- 3) L'AGD&A ne dispose pas d'un tel programme de protection.